

Anna Marino

Simone Gavazzi

Arianna Sisani

Introduction de
Alessandra Polidori



PENSER

HORS DES FRONTIÈRES

*Au migrant inconnu,
À la migrante inconnue*

	Amali Sun.
	d Suran Al Kc
	rekhira Miralo
	i Saydi Moust
	a Deng Maha
	Ehandat
	Petri Ab
	and Adams John
	amad Satry Dabo Buba Cese Daw Sun.
	adar Krishnakumar Taufiq ARKasazh Nuar Sa
	dar Mohammed Harif Dairay Edward Lizwane Nk
	di Al Swase Nawa Apensa Ghongz Sas Oksara i
	imore Nganya Babak Ahadi Musrat Raza rman i
	Jincent f n Vladislav Babayan Said Zi Oury d
	Buboka erri Majid Rafisa Cafe Yin Galan Kc
	Ehwin s Carls Requelme Tung Tre g Sargay
	uz Har seri Marka Bartolmeu M Yalya G
	elisch ed Ezzoubair Ferid I Im Will
	lamson y Tschianana Ngaya Pe Wilhet
	mbre Is drej Dorcov Grebani Wa Oznic
	rd Pal im Adams John Okelsiy B Zenick
	ker I ique Koumadio Nesser Al Sh. AFG
	enne jly Ali Aman Nader Mohammad *Eth
	in N. ser Robert J. Arsh Oksara Nym an Di
	eraya L hadi Ramazan Kumlusa Sher Sa abaya I
	h Abdu fidihi Buboka Ogungyemi Kenny R lee Doru
	ra Azra ub Kiam Ghazade Julia Kow John V
	*stufi fouded Ayse Abd hman Boubeksa ilF
	Moggs Testar Ekru Yamane
	ye Ndiaye P ned W. San
	yeq Michar n Masud N
	di Ganet H ssa Achra
	ar Lammi F ed Mehri
	ahmed Fou te Gulid M.
	ath, Bahri sef Meng
	rtha Musfin buryayada
	artin Ekoy via Katha
	J Lamiis A d Hesser
	im, Yast hekk I
	Usman mir B
	Yussuf ssayaj
	Abdul Gadiga
	Boubia u Carls
	Jello Ka Day Ngay
	amira Ker *ik Fusa
	Zakir Mohr ramed Dush
	ou Omar B *Nadim F
	Diao M

Introduction

Sous diverses formes et expressions, la mobilité est une caractéristique inhérente à la vie humaine. Cependant, en tant que phénomène omniprésent et complexe, il est difficile de comprendre ses caractéristiques, ses motivations, les acteurs sociaux impliqués et ses implications. Les différents récits sur la mobilité diffusés dans le discours public et les médias rendent difficile d'aborder ce fait social en tant que tel, à l'abri de commentaires et d'interprétations souvent erronés et biaisés. En outre, les études de recherche, essentielles pour comprendre les différents aspects du phénomène et suggérer des orientations de l'action politique, ne sont pas toujours accessibles au grand public: leur contenu est dissimulé par des discours complexes tissés dans une terminologie technique précise. L'événement organisé à Isola - La Cantine Littéraire, dont s'inspire ce livret, a été conçu sur la base de ces considérations, soulignant l'importance du témoignage et de la recherche académique dans la compréhension des migrations.

Avec Anna, ma collègue de l'Université de Neuchâtel, j'ai réfléchi à la représentation du migrant associée trop souvent à un récit négatif, aux accents sécuritaires et dans lequel l'idée de crise prédomine. Ces discours ne s'appuient souvent pas sur des expériences directes, fondamentales pour comprendre les aspects concrets du phénomène et, peut-être, dissiper certains mythes. C'est pourquoi nous pensons qu'il est clairement nécessaire de s'engager avec les personnes qui vivent la question des migrations en première ligne. À la suite de ces réflexions, Anna a contacté Simone Gavazzi, un de ses anciens collègues de l'université de Maastricht, afin qu'il nous partage et nous raconte son expérience à bord du Geo Barents, le bateau de Médecins sans frontières.

Cette proposition s'est concrétisée avec le soutien de Guido Aloia, propriétaire d'Isola, un café littéraire à Paris où les voix trouvent un espace et où les événements socialement pertinents ont lieu. De plus, nous avons invité l'artiste Arianna Sisani qui, grâce à son talent et à sa créativité, a illustré avec des dessins magnifiques, le contenu du dialogue entre Simone, Anna et le public. Le soutien financier et organisationnel de nccr on the move, un institut de recherche sur les migrations basé à Neuchâtel et où Anna et moi-même travaillons en tant que chercheuses, a été crucial pour le succès de cet événement. Ce dernier a eu lieu le 26 novembre 2023. De nombreuses personnes ont suivi l'événement en personne et en ligne - par le biais de nos plateformes de médias sociaux - et ont montré un réel intérêt pour le sujet. Par ses questions et sa curiosité, le public a contribué à un dialogue riche et spontané.

L'objectif premier de cette initiative découle de notre besoin d'expliquer en termes clairs et simples les éléments et étapes cruciaux qui déterminent les itinéraires de migration empruntés dans la région de la Méditerranée centrale. Cette publication a été créée pour documenter la discussion lors de l'événement, partager son contenu avec un public plus large et lancer un projet de transfert de connaissances. Ce projet vise à fournir des informations sur la migration à un public non universitaire en partageant des détails précis sur les lieux, les personnes, les mesures, les faits et les terminologies associés à la migration.

En effet, on commence par décrire le contexte de Lampedusa, une île à la double identité. Alors qu'elle prospère en tant que destination de vacances, avec son eau turquoise et ses plages parsemées de parasols, elle abrite un important hotspot où les migrants sont transférés et détenus. Cependant, bien que le nom de Lampedusa soit souvent associé au « problème » de la migration, Anna et Simone expliquent que les migrants passent très peu de temps sur l'île avant d'être redistribués dans d'autres régions. À Lampedusa, les migrants sont « cachés » aux yeux des touristes et de la population locale : nous sommes donc loin de l'idée d'« invasion » qui circule dans les discours sur la migration. La réalité de Lampedusa fait partie de cette zone géographique de la Méditerranée qui a toujours été le théâtre de parcours et d'histoires dramatiques dont les protagonistes sont certes les migrants, mais aussi toutes celles et ceux qui gèrent le passage de frontières (entre personnel d'ONG et leurs collaborateurs).

Dans cette publication, nous tentons de contextualiser et d'expliquer le rôle de chaque acteur, en commençant par décrire le contexte géographique de Lampedusa. En la route Méditerranée centrale, il existe des zones (SAR) où le sauvetage est obligatoire : il s'agit de l'Italie, de Malte et de la Libye, des lieux géographiques précis qui assument cependant un rôle qui est loin d'être sans conséquences pour la vie des migrants et de ceux qui se préoccupent de

sauver leur vie. Les pages suivantes expliqueront donc ce qu'est un SAR, les mesures impliquées dans leur gestion, les relations entre les trois protagonistes et les conséquences de leurs choix. Dans ce cadre il se joue la vie d'hommes et de femmes qui ont entrepris un voyage périlleux, au cours duquel ils se retrouvent à bord d'embarcations précaires en détresse - en jargon technique, l'état attribuable aux bateaux qui ont besoin d'être secourus. Des facteurs spécifiques, explique Simone, sont des indicateurs de cet état : entre autres, la surpopulation ou la présence de femmes enceintes à bord. Les ONG qui travaillent sur ces frontières et zones particulières de la Méditerranée, recherchent, sauvent et soignent les personnes abandonnées en mer. Les migrants et les ONG ont fait l'objet de controverses, encadrées de différentes manières, racontées à travers des mots qui proviennent de réalités lointaines et qui tendent à circonscrire le récit dans les limites du crime et de la victimisation. Enfin, le livret met également en lumière la tendance de l'Union européenne et de ses États membres situés en Méditerranée centrale à externaliser leurs frontières sans tenir compte des implications de ces mesures pour les droits de l'homme des personnes en mouvement.

Dans l'ensemble, nous considérons cette publication comme le résultat d'un effort de collaboration qui intègre différentes contributions : l'expertise d'une chercheuse, Anna, les expériences de première main partagées par Simone, ainsi que les questions et réflexions du public lors de l'événement organisé en novembre dernier. Le résultat est un « dictionnaire » complet qui met en lumière différents aspects de la mobilité et de la migration. En nous focalisant sur la région de la Méditerranée centrale, on présentera quelles personnes sont impliquées, quelles mesures sont à l'oeuvre et quelles termes, des plus communs aux plus spécifiques, nous y rencontrons.

Alessandra Polidori

chercheuse associée au nccr on the move et au SFM (Forum suisse pour l'étude des migrations et de la population)
docteure en sciences politiques et en sociologie (Université de Pérouse et EHESS)



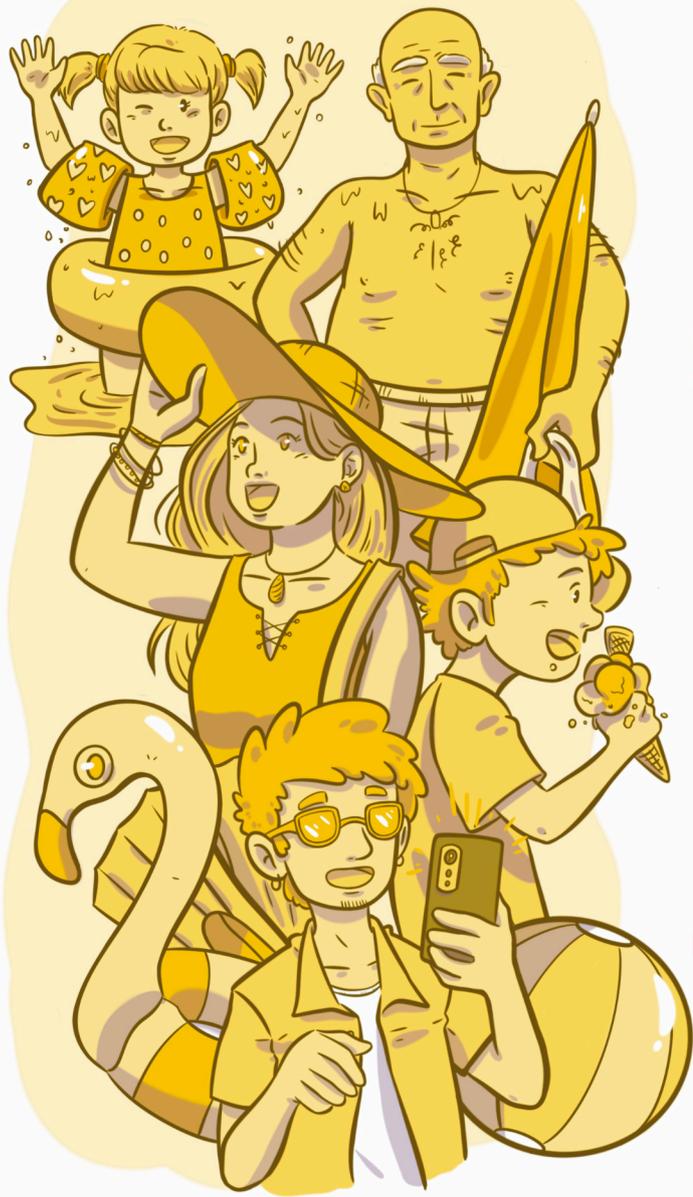
Lampedusa

Lampedusa a été analysée et érigée en emblème de ce qu'on entend par l'expression "business de migration". La gestion des flux migratoires à Lampedusa a créé une vraie entreprise de gestion des migrations dans un contexte d'urgence, car de nombreuses personnes - fonctionnaires, forces de l'ordre et travailleurs humanitaires - travaillent et sont engagées sur l'île pour gérer les flux. Cette activité a été développée et revigorée par la construction de Lampedusa en tant que frontière de l'Union européenne (UE) par excellence et par la création de son hotspot en 2015. L'économie de Lampedusa a prospéré au cours de la dernière décennie, la migration vers Lampedusa étant au cœur de l'amélioration de l'infrastructure de l'île. Le tourisme y a augmenté de 39 % au cours des dix dernières années et constitue désormais la principale source de ses revenus (D'Ignoti, 2023). Lampedusa a l'un des taux de natalité les plus élevés d'Italie (AdminStat Italia, 2024) et est une île très paradoxale: elle prospère et se développe grâce au tourisme, mais est construite de manière à ce que les touristes et les migrants ne se rencontrent jamais. En ce sens, des processus frontaliers se déroulent à la frontière par le biais d'infrastructures et de politiques qui créent un lieu où le touriste ne rencontre jamais le migrant. Le Molo Favaro est le seul port pour les migrants entrants, tandis que les touristes accostent au port officiel de l'île, le port de Lampedusa. Le hotspot est situé dans la rue Contrada Imbriacola, loin du centre de Lampedusa, séparé par les montagnes. Il est très peu probable que les touristes remarquent ou voient le hotspot.

De plus, ni les touristes ni les habitants de Lampedusa n'ont beaucoup d'occasions de rencontrer les migrants sur l'île, car ils n'y restent généralement pas longtemps. Ils sont rapidement transférés vers l'île la plus proche, à Porto Empedocle en Sicile. Lampedusa peut être décrite comme une île de paradoxes car elle s'est enrichie en bénéficiant du tourisme de masse, alors qu'elle manque encore de biens de première nécessité: le manque d'eau sur l'île préoccupe beaucoup ses habitants, par exemple. Une île prête à

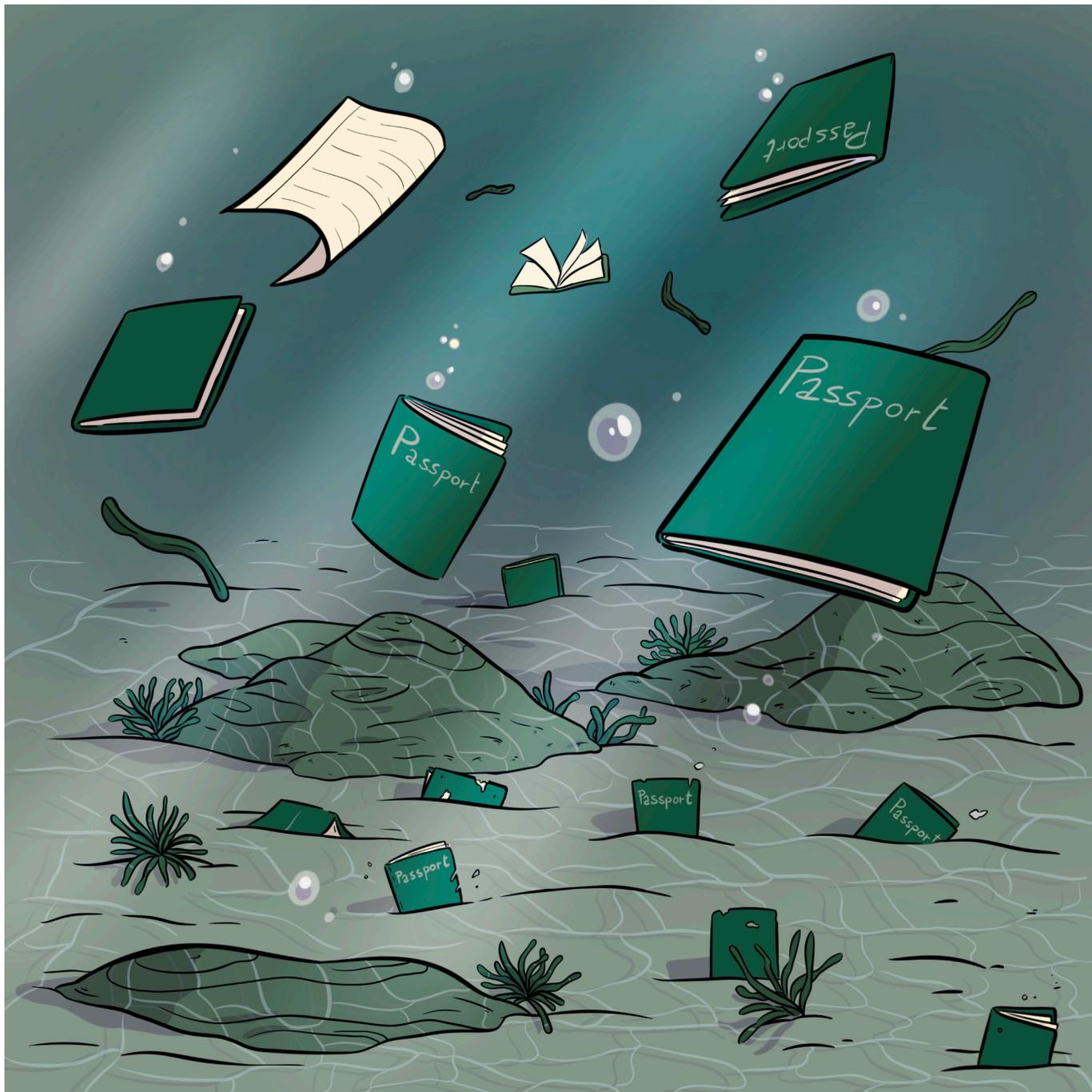
accueillir des touristes, mais où, en même temps, l'État italien viole constamment les droits de l'homme. Pour illustrer ce fait, il suffit de penser au nombre de personnes migrantes accueillies sur l'île: au lieu d'être quatre cents, le maximum que le hotspot pourrait accueillir, elle en accueille souvent jusqu'à quatre mille.

Mais comment est-ce que les habitants de Lampedusa eux-mêmes vivent-ils l'immigration? Ceux qui vivent à Lampedusa ne voient pas souvent l'immigration. Les migrants ne restent pas longtemps à Lampedusa : contre toute attente, Lampedusa est l'une des villes italiennes qui comptent le moins de migrants. Selon Simone Gavazzi, qui était à bord du bateau Geobarents de Médecins sans frontières, "les habitants de Lampedusa sont généralement accueillants et gentils. [...] Il y a aussi des gens extrêmement racistes, mais ce sont généralement des touristes, venus pour la plupart d'autres régions d'Italie. Les habitants, quant à eux, sont insatisfaits des conditions actuelles, qui ne sont pas uniquement liées à l'immigration. Le manque d'eau potable est une plainte courante, tandis que les pêcheurs, en particulier, s'inquiètent de l'accumulation d'épaves de bateaux sur l'île et, plus précisément, dans la zone du Molo. Bien sûr, cette préoccupation est liée au phénomène de l'immigration, mais elle est plus liée à la manière de gérer le phénomène qu'à son essence".



Lampedusa, mais plus généralement la Sicile et le Sud de l'Italie, le Meridione, ont historiquement été dénigrés par le reste de la péninsule en raison du fort anti-méridionalisme. Ce sentiment inculqué au Nord, une aversion et une haine envers la population du Sud de l'Italie, est le fruit d'un discours raciste qui suppose son infériorité par rapport à la population du centre-nord sur la base du patrimoine historique et culturel et de stéréotypes phénotypiques. L'*anti-meridionalismo* a caractérisé la création et le développement de l'État italien et a contribué à l'exploitation, à l'isolement et à la mauvaise gestion des régions méridionales du pays (Cassano, 1996 ; Gramsci, 1948-1951).

Alors que la popularité de Lampedusa s'est accentuée auprès des touristes et en raison de sa visibilité dans la presse nationale et internationale ; l'étude de cette île requiert toujours une contextualisation historique afin de mieux en cerner les enjeux. L'*anti-meridionalismo* n'a pas cessé d'exister tout simplement, mais il se mêle désormais aux discours xénophobes et anti-migratoires, comme le montre le cas rapporté par les médias italiens datant de septembre 2023 : Lors d'un rassemblement du parti populiste de droite radicale Lega Nord à Pontida, l'un de ses militants a appelé à "donner Lampedusa à l'Afrique" afin de contrer l'arrivée de migrants en Italie (La Repubblica, 2023). Cette déclaration controversée est imprégnée d'une profonde ignorance non seulement de la nature des flux migratoires mais aussi de la géographie mondiale. Non seulement le militant se réfère au continent africain, caractérisé par de nombreux pays différents, comme à une seule entité ; mais il avance l'idée traumatisante que Lampedusa pourrait cesser de faire partie de l'Etat Italien d'un jour à l'autre.



La mer Méditerranée, l'une des frontières les plus dangereuses au monde, et ses zones SAR

Lorsque l'on parle de Lampedusa, on se réfère par conséquent à la zone centrale de la mer Méditerranée. Lampedusa se trouve en son centre, à 145 km de la côte nord-africaine et à plus de 200 km de la Sicile. La mer Méditerranée, définie par certains comme l'une des routes migratoires et frontalières les plus dangereuses au monde, a connu 25 000 décès depuis 2014. Dans ces eaux, les organisations humanitaires non gouvernementales s'efforcent de secourir les bateaux en détresse et les migrants en mer. Il y a beaucoup de confusion sur le fonctionnement de ces organisations non gouvernementales (ONG). Simone a expliqué que les ONG comme Médecins sans frontières opèrent dans les eaux internationales, les eaux au-delà de vingt-quatre milles nautiques qu'on appelle les zones SAR. Les zones SAR sont des zones où l'État en question est obligé de venir en aide aux bateaux en détresse. Le concept de zones de recherche et de sauvetage a été introduit par la convention SAR de l'Organisation maritime internationale (OMI) de 1979, signée dans le monde entier par 114 parties. Il existe trois zones SAR en Méditerranée centrale : les zones SAR italienne, libyenne et maltaise. La zone SAR libyenne a été récemment établie par le mémorandum de 2017 entre la Libye et l'Italie ; toutefois, la Libye ne pouvant être considérée comme un pays tiers sûr en vertu du droit international, les ONG opérant en Méditerranée centrale s'abstiennent d'appeler les autorités libyennes. Le seul acteur dans cette zone qui persiste à appeler les autorités libyennes pour signaler une urgence est l'Agence européenne de garde-frontières et de garde-côtes, Frontex.

D'autre part, il a été montré comment Malte a ignoré de nombreux appels de détresse dans sa zone SAR. Simone affirme que "nous avons des exemples qui datent de mes deux mois sur le bateau GeoBarents. Il est arrivé plusieurs fois que l'on appelle Malte, nous avons également une vidéo. Dans cet enregistrement, vous pouvez voir que nous appelons Malte pour lui dire qu'il y a douze bateaux en difficulté dans sa zone SAR. Malte répond qu'elle ne sait rien de ces bateaux et qu'elle ne lancera aucune opération. Au lieu de cela,

elle les invite à appeler l'Italie". L'Italie semble donc être, pour le moment, le seul acteur capable de répondre aux obligations internationales liées à sa zone SAR. Dans les eaux internationales, les pratiques existantes dans les zones SAR de la Méditerranée centrale sont un exemple du caractère (parfois intentionnellement) ambigu et confus des juridictions et des responsabilités. Les expériences des ONG dans ces zones fournissent un compte-rendu essentiel de la façon dont les frontières établies dans la mer Méditerranée sont moins nettes qu'on pourrait l'imaginer et comment, aux niveaux national, européen et international, peu de choses ont été faites jusqu'à présent pour réduire les ambiguïtés ou assurer la responsabilité des acteurs impliqués.

↑ Selon l'art. 38 de la directive [2013/32/UE](#), un pays tiers sûr est un pays qui traite une personne demandant une protection internationale conformément aux normes internationales reconnues, notamment :

(a) la vie et la liberté ne sont pas menacées en raison de la race, de la religion, de la nationalité, de l'appartenance à un certain groupe social ou des opinions politiques ;

(b) il n'y a pas de risque de préjudice grave au sens de la directive [2011/95/UE](#);

(c) le principe de non-refoulement, conformément à la [Convention et au Protocole de Genève](#) relatifs au statut des réfugiés, est respecté ;

(d) l'interdiction de l'éloignement, en violation du droit de ne pas être soumis à la torture ni à des traitements cruels, inhumains ou dégradants, tel qu'il est énoncé dans le droit international, est respectée ; et

(e) la possibilité de demander le statut de réfugié et, s'il est reconnu comme tel, de bénéficier d'une protection conformément à la [Convention et au Protocole de Genève relatifs au statut des réfugiés](#)



Malte et Libye

Malte et la Libye sont les deux autres acteurs étatiques que nous trouvons dans la Méditerranée centrale. Nous avons mentionné comment la zone SAR libyenne a été convenue par le mémorandum de 2017 avec l'Italie et comment Frontex se tourne vers les garde-côtes libyens lorsqu'elle détecte des bateaux en détresse dans sa zone SAR. La relation entre l'UE, ses agences, les États membres et la Libye dans le domaine de la gestion des migrations a été sévèrement critiquée par plusieurs organisations internationales. Amnesty International a appelé l'UE à s'abstenir de développer des mécanismes de coopération avec la Libye sur l'immigration illégale qui n'offrent ni garanties juridiques adéquates ni contrôle parlementaire. Selon Matteo de Bellis, chercheur sur les migrations et l'asile à Amnesty International, "la coopération des dirigeants de l'UE avec les autorités libyennes contribue à l'emprisonnement de personnes piégées en Libye dans des horreurs inimaginables. Au cours des cinq dernières années, l'Italie, Malte et l'UE ont contribué à la capture en mer de dizaines de milliers de femmes, d'hommes et d'enfants, dont beaucoup ont été transférés dans des centres de détention où ils ont été torturés, tandis que d'innombrables autres ont disparu de force" (2022). L'organisation montre que les performances de la Libye en matière de traitement des réfugiés et des migrants ne sont pas à la hauteur des normes internationales. La Libye n'est pas partie à la Convention sur les réfugiés, ne donne pas de reconnaissance officielle à la présence de réfugiés et de demandeurs d'asile sur son territoire et ne confère pas de statut officiel au Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) : en l'absence d'un cadre juridique et opérationnel, les préoccupations en matière de droits de l'homme et de protection des réfugiés en Libye n'ont pas été et ne peuvent pas être considérées comme adéquates. Dans ce contexte, Amnesty International conclut que les expulsions de "migrants irréguliers" vers la Libye, effectuées à plusieurs reprises par des États membres de l'UE, en particulier l'Italie et Malte, sont de plus en plus préoccupantes.

En effet, le 8 juin 2005, le Parlement européen a adopté une résolution invitant "la Commission à veiller à ce que les personnes ayant besoin d'une protection puissent accéder en toute sécurité à l'Union et à ce que leurs demandes soient traitées de manière adéquate, et à garantir le strict respect des règles du droit international en matière de droits de l'homme et de réfugiés, et en particulier du principe de non-refoulement", rappelant également à la Commission "son devoir d'assurer le respect du droit d'asile dans l'Union européenne, en tant que gardienne des traités, étant donné que les cas récents d'expulsions collectives de certains États membres ont jeté une ombre sur le respect par ces pays des obligations qui leur incombent en vertu du droit de l'Union européenne".

Ces préoccupations concernent la situation avant même que la Libye ne soit considérée comme un État défaillant, avec la chute de Muammar Muhammad Abu Minyar Kadhafi en octobre 2011. En fait, avec le début de la première guerre civile libyenne en 2011, plusieurs études ont commencé à analyser la Libye comme un cas d'État défaillant en raison de l'escalade de la violence causée par l'incapacité des institutions à maintenir l'autorité, à contenir la violence et la montée des groupes armés (Poljarevic, 2016). Après la chute de Kadhafi, la capacité à mettre en œuvre les décisions sur le terrain est restée entre les mains des milices et des groupes armés. En parallèle, nous avons assisté à la paralysie des institutions politiques du pays. Aujourd'hui, plusieurs analystes montrent que les institutions de l'État libyen continuent de se diviser et affirment qu'ouvrir la voie au rétablissement de la paix sera de plus en plus complexe et que les développements les plus récents poussent plutôt vers l'effondrement absolu de l'État (Boserup & Martinez, 2018 ; Conseil de sécurité des Nations unies, 2022).

Bien qu'il y ait encore un manque de volonté à reconnaître la responsabilité de l'UE dans les crimes contre l'humanité en Libye (Nielsen, 2023), de plus en plus de preuves émergent : en décembre 2023, Lighthouse Reports a mené une enquête qui a révélé



la complicité des autorités de l'UE dans les interventions des milices libyennes pour arrêter et renvoyer les migrants en Libye (ECRE, 2023).

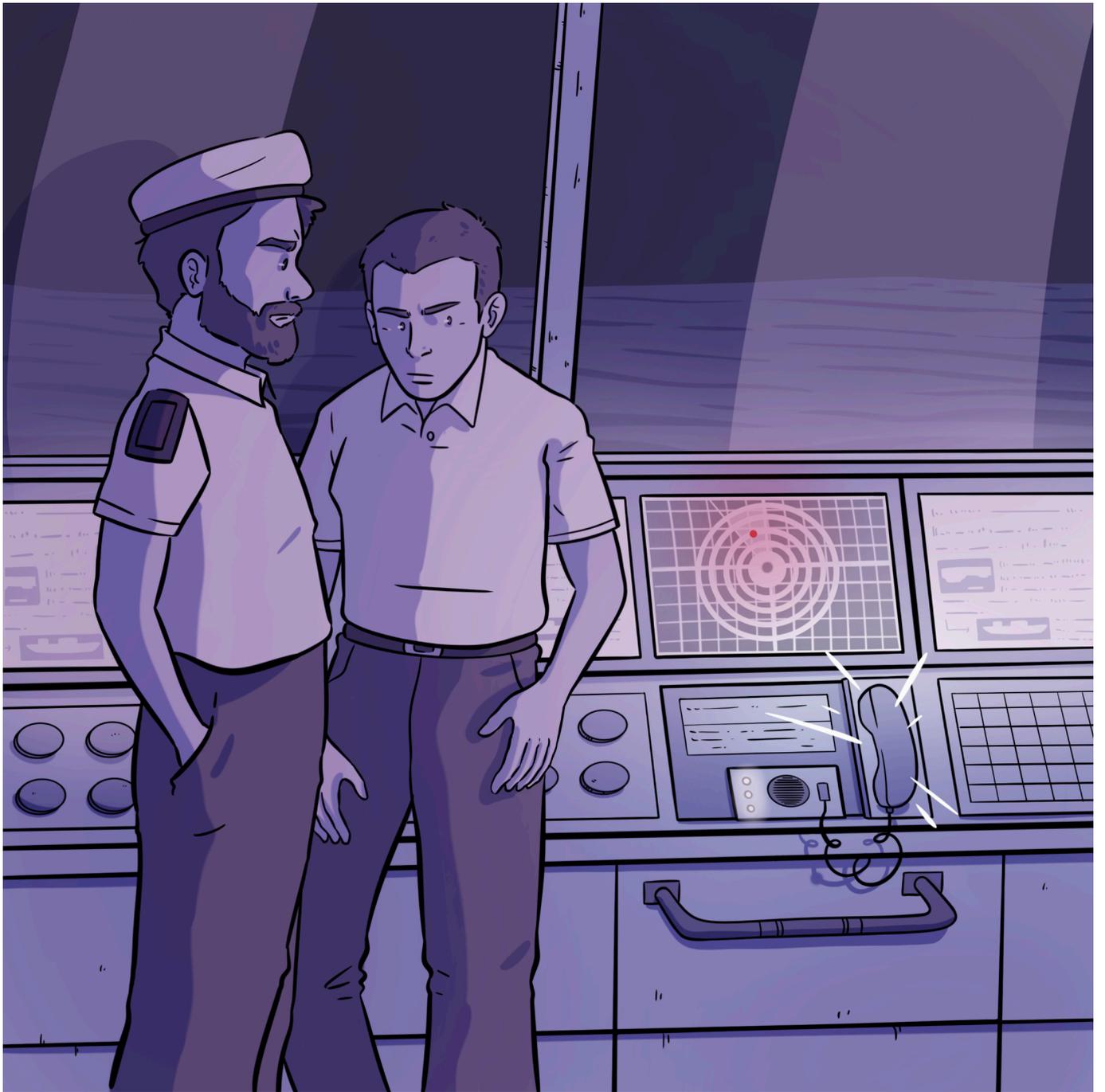
Passons maintenant à Malte et à sa stratégie de non-assistance dans la Méditerranée centrale. Simone qualifie Malte de "maligne" lorsqu'il commente sa stratégie de non-assistance. Mais pourquoi Malte est-elle "maligne" et quelle est sa stratégie ? Sur le plan juridique, Malte est signataire de la Convention SAR (1985) et de la Convention de Hambourg (1979), mais n'a pas signé les amendements de 2004 à la Convention de Hambourg, entrés en vigueur en 2006, qui définissent des règles plus précises sur ce que les États doivent faire dans le cas de personnes en détresse en mer². Cependant, Malte a été dénoncée par plusieurs organisations, dont Sea Watch, une organisation non gouvernementale allemande, pour avoir violé ses obligations au titre des conventions SAR et de Hambourg dont elle est signataire. En particulier, Sea Watch rapporte de nombreux cas où Malte "se désengage systématiquement de ses obligations de sauvetage en Méditerranée centrale, en ignorant complètement les bateaux en détresse, en refusant d'échanger ou de partager des informations avec les ONG, et en donnant des instructions aux navires marchands de ne pas secourir les personnes en détresse" (Sea Watch, 2023).

Simone raconte quelques détails de son expérience : "Malte a expliqué qu'elle avait entendu parler d'un cas de sauvetage mais qu'elle n'avait pas reçu de nouvelles. Ils se sont justifiés en expliquant que puisqu'ils n'avaient aucune information, ils ne pouvaient pas lancer une opération de recherche et de sauvetage parce qu'ils ne savaient pas où se trouvait le bateau". Il poursuit : "Sur le plan juridique, certaines choses ont été très négligées, et Malte parvient toujours à se protéger d'une manière ou d'une autre. La plupart du temps, ils répondent qu'ils n'étaient au courant de rien, tandis que lorsqu'il y a des navires d'ONG, Malte répond simplement qu'elle n'accueillera pas de personnes migrantes. Quand le moment d'urgence est passé, et que les migrants sont en sécurité [dans les ports italiens], on peut alors blâmer Malte, mais à ce moment-là, les migrants sont en sécurité, il n'y a donc pas grand-chose à faire. Ce n'est que lorsqu'ils meurent que nous pouvons élever un peu plus la voix, mais Malte parvient toujours à se

protéger, d'une manière ou d'une autre".

En 2020, Amnesty International a publié le rapport "Malta : Waves of Impunity" - traduisible en "Vagues d'impunité", dans le but de décrire la stratégie de l'UE et de Malte visant à reléguer les personnes en déplacement en Libye. Le document détaille les violations commises par Malte : a. retards dans la réponse aux appels de détresse qui exposent les personnes au risque de noyade ; b. refus de débarquement des personnes secourues en mer ; c. détention illégale pendant des semaines de personnes secourues à bord de bateaux privés. Le rapport considère également les pratiques illégales de Malte comme un sous-produit des politiques migratoires de l'UE, qui privilégient la réduction des arrivées à tout prix plutôt que la protection des personnes en déplacement contre les violations de leurs droits et les abus. L'incapacité des États membres de l'UE à se mettre d'accord sur un système de partage des responsabilités a laissé les États frontaliers, dans ce cas en Méditerranée centrale, gérer seuls les arrivées. Comme les États qui acceptent le débarquement des personnes en déplacement sont responsables de répondre à leurs besoins initiaux de protection, d'examiner leur statut et de garantir l'accès aux droits dans leur juridiction, ils font recours à des stratégies pour éviter ces responsabilités. Les pratiques de Malte sont conformes à la gestion de la migration par l'UE et à ses tentatives infructueuses de coordonner cette gestion dans le cas spécifique des flux migratoires en Méditerranée.

² Les amendements comprennent, selon l'[Organisation Maritime Internationale](#): 1) l'ajout d'un nouveau paragraphe au chapitre 2 (Organisation et coordination) relatif à la définition des personnes en détresse ; 2) de nouveaux paragraphes au chapitre 3 (Coopération entre États) relatifs à l'assistance au capitaine pour conduire les personnes secourues en mer vers un lieu sûr ; et 3) un nouveau paragraphe au chapitre 4 (Procédures opérationnelles) relatif aux centres de coordination des opérations de sauvetage qui entament le processus d'identification des lieux les plus appropriés pour débarquer les personnes trouvées en détresse en mer



Détresse

Il faut qu'un bateau soit en détresse pour que les ONG puissent intervenir et sauver les personnes à bord. La "détresse" est un terme que nous rencontrons souvent lorsque nous lisons des rapports sur les bateaux secourus en Méditerranée. Mais qu'est-ce que cela signifie exactement ? La convention maritime SAR définit la phase de détresse comme "une situation dans laquelle il existe une certitude raisonnable qu'une personne, un bateau ou un autre engin est menacé d'un danger grave et imminent et a besoin d'une assistance immédiate" (Fédération internationale de sauvetage maritime, 2018). Il est nécessaire d'intervenir non seulement si des vies sont en danger, mais dans toute situation où une personne est en danger en mer. Par conséquent, l'assistance est nécessaire non seulement lorsqu'un passager se retrouve en mer, mais aussi a. si un bateau est en difficulté ou incapable de manœuvrer, b. s'il est endommagé ou surchargé de passagers, c. s'il manque de nourriture, d'eau potable ou de médicaments nécessaires (Pro Asyl, 2015).

Simone explique que dans tous les cas observés lorsqu'il était à bord du Geobarents, les bateaux étaient en détresse parce qu'ils étaient surchargés et que leurs moteurs étaient en panne. En outre, Simone affirme que la "détresse" lui a toujours semblé un peu abstraite, même à l'aide de la définition ci-dessus. Après son expérience en Méditerranée, la "détresse" lui rappelle et représente pour lui une sensation et une odeur très spécifiques : "La 'détresse', c'est l'odeur d'essence qui persiste, ce sont les gens que vous sauvez drogués par l'essence qu'ils ont inhalée pendant le voyage. Quand je pense à la 'détresse', je pense maintenant à cela", déclare-t-il. L'odeur de l'essence est un indicateur clair de l'état désastreux du bateau (c'est-à-dire de ses moteurs défectueux) et des personnes à bord, qui ont dû faire face à un voyage dévastateur avec des moyens qui n'auraient jamais été suffisants. Les navires en détresse sont des navires qui n'auraient jamais atteint leur destination prévue, des épaves qui présentent des risques de "détresse" dès leur départ.

Concernant la définition de la "détresse" et ce qu'elle implique au regard des obligations internationales, l'organisation non gouvernementale allemande Pro Asyl a publié en avril 2015 un guide à l'attention des capitaines et des équipages, en anglais, allemand, français et espagnol, qui donne un aperçu des règles de droit international et des instructions concrètes pour porter assistance en cas de détresse. Dans ce guide, les auteurs rappellent que "l'obligation de porter assistance en cas de détresse en mer est inscrite dans plusieurs traités internationaux sur le droit de la mer [...], traités qui ont été mis en œuvre par les États parties, y compris les États européens. Cela signifie [contrairement à la croyance de certains] que l'assistance en cas de détresse est plus que de la charité. Vous avez l'obligation légale de fournir une assistance". (p. 4).



Les personnes migrantes

Les migrants sont les sujets des récits de Simone, des personnes en mouvement, parfois sauvées en mer. Bien qu'ils soient les acteurs premiers de ces voyages de migration, ils ne sont souvent pas représentés, sauf en termes numériques et collectifs. La manière dont les mouvements aux frontières de l'UE sont racontés par les médias grand public, c'est-à-dire par des diffuseurs ou des éditeurs plus établis, contribue fortement à un récit de crise et à la nécessité d'une réponse militarisée et sécurisée vis-à-vis d'une menace potentielle. Plusieurs études ont examiné de manière approfondie la présence de catégorisations des migrants dans les médias, trouvant des catégories qui font généralement référence aux migrants en tant qu'ennemis, victimes ou héros (Brekke & Thorbjørnsrud, 2020 ; Horsti, 2016 ; Mitić, 2018). Deux types de représentations semblent prédominer dans les médias des pays occidentaux : la première est négative et alarmiste, décrivant l'anarchie, la criminalité et l'épuisement des ressources de pouvoir du pays d'accueil ; la deuxième dépeint les migrants comme des victimes passives ayant besoin de protection (Gemi et al., 2013 ; Valente et al., 2021). Dans les médias européens, les représentations les plus courantes sont humanitaires et sécuritaires.

Les recherches axées sur le rôle des médias ont révélé une normalisation croissante du cadrage anti-immigrés dans les journaux, montrant la présence prédominante d'une représentation sécuritaire (Boswell et al., 2021 ; Chouliaraki & Zaborowski, 2017 ; D'Amato & Lucarelli, 2019). Il est donc extrêmement difficile de trouver des histoires d'êtres humains en mouvement, chacun avec ses propres peurs, espoirs, vies passées et vie futures potentielles. Des perspectives plus critiques dans les études sur la migration ont suscité un débat sur la représentation des migrants en tant qu'êtres humains et individus et sur l'absence de cette représentation dans les médias, mais aussi dans la recherche (Bleich, Bloemraad & Graauw, 2018 ; Chouliaraki, 2020 ; Dahinden, 2016 ; Marino & Gianni, 2024).

Mais comment consulter les migrants et leur donner la parole sans les mettre en danger et sans porter atteinte à leur droit à la vie privée ? Notre réflexion a

mis en évidence une lacune cruciale : plus que donner la parole aux migrants, nous devons éduquer les sociétés d'accueil à leur écoute et leur reconnaissance. Souvent, les membres des sociétés d'accueil pensent que les migrants - en particulier ceux qui sont arrivés à Lampedusa après avoir été secourus - devraient se contenter d'être reconnaissants d'être en vie et ne pas en demander d'avantage. Comme l'explique Simone, il peut être extrêmement compliqué de remettre en question l'image dominante du migrant souffrant et passif, prêt à être aidé et à accepter tranquillement tout ce qui se présente à lui. Chaque fois qu'un récit alternatif d'un migrant est proposé - qu'il ressent de la joie, de la frustration ou de la colère - cette représentation est accueillie par une réponse négative - parfois agressive - de la part d'une partie de la société d'accueil. Simone nous parle d'un cas où un migrant joyeux, qui dansait sur le bateau de sauvetage, avait été repris dans une courte vidéo d'un journaliste de Reuters qui l'avait montrée dans un article de la BBC (BBC, 2023) et avait déclenché de nombreux commentaires négatifs. Simone explique : "Cela est dû à la croyance qu'un migrant qui vient d'échapper à la mort - et peut-être à la guerre, à l'exploitation et à la persécution - et qui a eu la chance d'être secouru doit être passif et désespéré, dans notre imagination collective, et n'a pas le droit d'être joyeux ou insouciant. "



Nous devons donc nous engager à déconstruire l'image du migrant victime qui accepte passivement son destin en tant que personne forcée d'affronter la tragédie pour vivre et survivre. Nous devons réfléchir au fait qu'un récit qui présente l'identité du migrant comme rigide et invariable est en fin de compte extrêmement trompeuse, car les êtres humains sont intrinsèquement multiformes et devraient avoir le droit de redécouvrir la joie, malgré la nature tragique de leurs expériences passées et présentes.

Simone poursuit dans ses réflexions : "Les migrants sont souvent déjà des criminels avant d'arriver et c'est l'un des grands problèmes. Je ne cesserai jamais de le dire : en Italie et en Europe, il n'y a pas un problème de migration, il y a un problème d'intégration". Le problème de l'intégration semble plutôt être un problème de volonté d'accueillir des personnes en mouvement. En effet, les données du HCR montrent qu'en 2015, année de la soi-disant crise migratoire, un million de personnes ont atteint l'Europe via la Méditerranée, principalement vers l'Italie et la Grèce, et que 3 735 ont disparu - on pense qu'elles se sont noyées (Clayton & Holland, 2015). Ces chiffres ont été considérés comme des indicateurs d'une situation d'urgence susceptible de mettre en péril la sécurité du continent, car il a été affirmé et souligné que les politiques européennes de migration et d'asile n'étaient pas prêtes à faire face à ce phénomène précis. Toutefois, il n'en a pas été de même au cours des années 2022 et 2023, au cours desquelles les États membres de l'UE ont accueilli un nombre de réfugiés ukrainiens quatre fois supérieur à celui de 2015, sans qu'une crise migratoire ou une situation d'urgence n'ait été largement évoquée. Pour l'Europe, il semble donc y avoir des migrants "souhaitables" et des migrants "méritants", en ce sens que certains migrants méritent d'être accueillis et d'autres non. Un certain nombre d'études ont examiné cette catégorisation et ont montré comment le racisme joue un rôle central dans les récits de la migration qui la dépeignent comme une crise à surmonter, un événement perturbateur à gérer, et les sujets de cet événement, les migrants, principalement comme socialement et culturellement incompatibles avec les systèmes d'accueil en Europe, malgré les preuves croissantes de l'inexactitude de cette représentation (Dines et al., 2018 ; Rosenberg, 2022 ; Teye, 2022).

Rosenberg (2022), dans son livre intitulé "Undesirable Migrants : Why Racism Persists in International Migration", explique comment le droit au contrôle des frontières est une conséquence moderne du racisme plutôt qu'une caractéristique inhérente aux États souverains. Il montre en effet comment le droit au contrôle des frontières est instrumentalisé pour répondre aux flux migratoires de personnes considérées comme indésirables dans les sociétés d'accueil. Les notions de mérite et de non-mérite sont également utilisées dans une sorte de " fétichisme catégoriel " de la migration (Crawley & Skleparis, 2018, p. 48), à savoir la distinction entre les " réfugiés méritants " et les " migrants économiques non méritants et/ou trompeurs ". Cette dernière catégorisation est de plus en plus utilisée pour définir les personnes se rendant en Europe depuis le continent africain (Paynter, 2022).



Bénévoles

Les travailleurs humanitaires et les bénévoles sont souvent consultés par les médias et le public à la recherche d'un compte rendu de ce qui se passe sur les routes migratoires, des conditions de vie des migrants et de la situation aux frontières. La littérature critique a souvent souligné que les bénévoles actifs dans ces contextes frontaliers, courent le risque de renforcer d'avantage les inégalités mondiales en matière de mobilité (Di Matteo, 2022 ; Wearing et al., 2017 ; Burrai & Hannam, 2017). En effet, une grande partie des " affaires " liées à la migration dont nous sommes témoins à Lampedusa, ainsi que le tourisme croissant, soulignent les inégalités en matière de mobilité. En outre, les récits centrés sur les actions des travailleurs humanitaires et des bénévoles ont été considérés comme controversés, car ils renforcent l'image des travailleurs humanitaires européens en tant que sauveur et du migrant en tant que simple victime des événements (Jefferess, 2022 ; Palladino & Wooley, 2018).

En outre, la volonté de contribuer au sauvetage et au soutien de personnes désespérées semblerait être générée par un besoin de se sentir utile et nécessaire dans la société, un besoin dans lequel l'ego d'une personne joue un rôle central. Cependant, étant donné que les volontaires et les travailleurs humanitaires eux-mêmes reçoivent constamment des commentaires négatifs et plutôt agressifs, en particulier sur les réseaux sociaux, si leurs actions découlent - et cela pourrait être le cas - d'un besoin égocentrique, du besoin de sentir qu'ils ont fait quelque chose d'important, de se sentir mieux face à l'injustice, alors nous pouvons affirmer que cela pourrait représenter l'une des meilleures façons d'utiliser l'ego (Fontana, 2021). Si l'on admet que les travailleurs humanitaires frontaliers, comme tous les opérateurs de gestion des migrations frontalières, reproduisent les inégalités de mobilité, la partie constructive de cet argument reste floue dans le compte rendu analytique, malgré sa pertinence. Une partie de la littérature critique a tenté d'offrir des stratégies pour faire face à cette reproduction des inégalités. Une suggestion commune est, par exemple, de se concentrer davantage sur la

figure du migrant et son agentivité plutôt que sur le "sauveur" européen à la frontière, afin d'éviter l'exclusion des migrants. Alors que la raison de cette suggestion pourrait avoir du sens du point de vue théorique/idéal, les expériences de frontière nous montrent combien il peut être difficile d'appliquer ces idées théoriques plus larges à la réalité.



TG Lampedusa

Criminalisation des Organisations Non-Gouvernementales et ses Conséquences

En réfléchissant à la représentation des migrants, nous avons introduit le terme de "criminalisation". Ce terme fait référence aux processus de construction du migrant, et en particulier du migrant masculin voyageant vers l'Europe via la mer Méditerranée, comme un sujet trompeur et enclin à tomber dans des actes criminels (Paynter, 2022). Un processus de criminalisation dans le discours et la pratique est également en cours en ce qui concerne les actions des organisations non gouvernementales qui secourent les personnes en déplacement en mer. Des études ont montré qu'il existe une couverture médiatique exagérée contenant des discours de criminalisation des ONG, en particulier dans le cas de l'Italie (Berti, 2020 ; Cusumano & Bell, 2021 ; Cusumano & Villa, 2021). Ces discours de criminalisation accusent les ONG d'être de connivence avec les trafiquants d'êtres humains et de tirer profit de la migration irrégulière.

Les données montrent que, si l'on considère spécifiquement la route de la Méditerranée centrale, il n'y a pas de relation entre la présence d'ONG en mer et le nombre de migrants quittant la côte libyenne (Cusumano & Villa, 2019). Simone souligne que, d'après son expérience en mer, les migrants semblent partir en fonction des conditions de la mer : si la mer est calme, s'il n'y a pas de fortes vagues et si les vagues sont inférieures à un mètre. Imaginer les ONG comme un facteur d'attraction ou la raison pour laquelle les migrants commenceraient leur voyage n'est pas correct. Les ONG sont un bouc émissaire", ajoute-t-il, "c'est très facile de les blâmer". Bien que les enquêtes judiciaires aient jusqu'à présent réfuté la collusion directe entre les ONG et les trafiquants d'êtres humains, cette perception erronée des ONG en tant que facteurs d'attraction pour les personnes qui traversent la Méditerranée a influencé les politiques et a eu des conséquences tangibles pour les ONG.

Par exemple, des lois telles que le décret italien 1/2023 du 2 janvier 2023 ont rendu de plus en plus difficile le travail des ONG dans un système qui criminalise et entrave constamment leur action. Le décret italien limite le nombre de sauvetages que les ONG peuvent effectuer, car il les oblige à se rendre immédiatement

dans le port italien désigné par les autorités une fois qu'une procédure de sauvetage a été lancée. Les bateaux des ONG doivent se rendre au port après un seul sauvetage, ce qui les met en situation de contrevenir au droit maritime selon lequel elles sont tenues d'assister les personnes en détresse (Frey, 2023). En outre, les ports assignés sont de plus en plus éloignés et, comme le décrit Simone, cela peut réellement compromettre le sauvetage de vies en mer, car les bateaux des ONG doivent voyager loin et ne peuvent pas opérer tant qu'ils ne sont pas arrivés avec des personnes secourues dans le port qui leur a été assigné. Comme l'explique à InfoMigrants un membre de l'équipage d'Ocean Viking, "l'impact pratique (de la loi) est que nous restons moins longtemps dans la zone d'opération et que, par conséquent, davantage de personnes peuvent mourir".

Luisa Albera, coordinatrice des opérations de recherche et de sauvetage pour l'ONG SOS Méditerranée, décrit précisément la façon dont les ONG sont désignées comme boucs émissaires : "Cette loi est clairement conçue pour discriminer les bateaux civils opérant en Méditerranée centrale pour des opérations de recherche et de sauvetage. Il s'agit essentiellement d'une campagne contre les ONG". Par conséquent, les ONG sont de plus en plus prudentes et incapables de sauver le plus grand nombre possible de personnes en détresse en mer. En fait, elles ne changent pas leur façon de travailler, mais elles sont ciblées, ce qui a des conséquences pratiques évidentes. Simone explique que les travailleurs des ONG sont de plus en plus stressés et inquiets de ce qu'ils peuvent ou ne peuvent pas faire et qu'ils demandent souvent confirmation aux autorités, "[...] ils n'arrêtent pas d'appeler l'Italie et de demander : "Est-ce que je peux faire ça ?" parce qu'ils ont peur de ne pas pouvoir travailler et sauver des gens en mer". "Il y a des ONG qui refusent de le faire, ajoute-t-il, mais elles sont souvent saisies et doivent payer des amendes.



Externalisation des frontières de l'UE

Si l'on examine la gestion des migrations au cours de la dernière décennie, tant au niveau national que supranational et en mettant l'accent sur l'UE, il semblerait y avoir une intention à maintenir une situation de crise aux frontières de l'UE. Plus important encore, il y a un objectif clair - tant au niveau national qu'europpéen - de raconter et d'agir cface aux défis potentiels et les difficultés causées par le mouvement des personnes aux frontières, plutôt que de réfléchir à l'histoire de l'environnement frontalier et à ses dysfonctionnements en premier lieu, qui n'ont souvent pas grand-chose à voir avec le mouvement des personnes. Cela dit, l'objectif principal semble être de maintenir une infrastructure de gestion des migrations qui a été particulièrement liée à l'externalisation des frontières au cours des dernières décennies. Des études montrent que les contrôles migratoires externalisés ont joué un rôle crucial dans la gouvernance européenne de la mobilité, en particulier en Méditerranée centrale, par le biais d'accords et d'arrangements avec des pays tiers (Cusumano & Riddenvold, 2023 ; Muftuler-Bac, 2022 ; Oliveira Martins & Strange, 2019). D'autre part, d'autres études remettent également en question la recherche axée sur l'externalisation des frontières en tant que stratégie de gestion des migrations plus récente et appellent à une approche plus critique qui donnerait plus d'importance à la recherche historique avec des aperçus importants sur l'évolution de l'externalisation des frontières et non seulement comme une réponse plus récente, mais comme une réponse constante à la migration non désirée et pas seulement dans l'histoire du continent européen (Cobarrubias et al., 2023 ; Calderón Vázquez et al., 2023). La particularité de l'externalisation actuelle des frontières, cependant, est la façon dont elle est devenue une caractéristique clé de la gouvernance migratoire de l'UE et de ses États membres longeant la mer Méditerranée et a fait l'objet d'une étroite coopération formalisée et institutionnalisée avec des pays tiers (Palm, 2020).

La collaboration la plus récente avec un État tiers, liée à la nécessité de répondre à l'urgence dans la Méditerranée centrale et à Lampedusa, est celle entre

l'Italie et l'Albanie qui a donné lieu au controversé Mémorandum Italie-Albanie sur l'immigration de 2023. Mais qu'implique-t-il exactement cet accord ? Signé le 6 novembre 2023, il vise à mettre en place deux centres d'accueil sous gestion italienne en Albanie pour accueillir les personnes secourues en mer par les navires italiens. En résumé, la Garde côtière italienne et la *Guardia di Finanza*, la police financière, qui sont les deux acteurs étatiques italiens chargés des opérations de sauvetage en Italie, seraient responsables de transférer les personnes secourues en mer vers l'Albanie, où elles demanderaient l'asile : si la demande est acceptée, elles retourneraient en Italie, tandis que si la demande est rejetée, elles seraient rapatriées. Toutefois, la question du rapatriement est plus facile à dire - ou plutôt à écrire - qu'à faire, car le rapatriement doit suivre des règles et des accords précis avec les pays vers lesquels les migrants doivent être renvoyés. Étant donné que le rapatriement peut être un processus long et difficile et qu'il peut dépasser le délai de séjour des migrants dans les centres d'accueil, l'Italie s'engage, par le biais de cet accord, à transférer les migrants qui ont dépassé ce délai des centres d'accueil en Albanie vers l'Italie, étant donné que les centres situés sur le territoire albanais seraient sous la juridiction italienne et que l'Italie resterait légalement responsable des migrants tout au long du processus (Emergency, 2023). Les centres d'accueil sous juridiction italienne seraient situés près du port de Shengjin et pourraient accueillir un maximum de 3 000 personnes. Les gouvernements italien et albanais ont estimé le coût à plus de 650 millions d'euros sur cinq ans, soit la durée de l'accord jusqu'à présent (RFI, 2024).

Il est clair que l'accord place de nouveaux obstacles inutiles et dangereux dans la gestion des migrations en Méditerranée. En effet, Simone décrit l'accord comme "l'accord le plus inutile jamais signé dans la gestion des migrations en Méditerranée" puisque "les migrants seront transférés vers l'Albanie et ensuite souvent renvoyés vers l'Italie - si les règles établies par l'accord sont respectées". Amnesty International commente la faisabilité pratique de l'accord en



déclarant qu'"il est très peu probable que l'accord atteigne son objectif déclaré en termes de gestion des migrations, [mais si c'est le cas] sa mise en œuvre aurait un impact négatif sur une série de droits de l'homme, y compris les droits à la vie et à l'intégrité physique des personnes en détresse en mer, et les droits à la liberté des personnes transférées en Albanie" (Amnesty International, 2023). Les objectifs de cet accord sont efficacement décrits par un interlocuteur de l'ONG italienne Emergency : "C'est une façon d'empêcher les migrants de mettre le pied en Italie, et donc dans l'UE, et de demander l'asile, comme l'exigerait le droit européen et international."

Si généralement les accords avec des États tiers confient la responsabilité de la gestion des flux migratoires à des États tiers, ce nouvel accord est particulier dans la mesure où (adhérant à une gouvernance migratoire axée sur l'externalisation) il propose une externalisation au sens territorial, mais gardant la juridiction et la responsabilité de la gestion des flux à l'État italien, un État membre de l'UE. Mais si le droit européen s'applique dans les centres d'accueil en Albanie, on ne sait pas très bien comment. Human Rights Watch indique que l'Italie affirme que les lois italiennes et européennes s'appliqueront et que les centres seront sous la juridiction de l'Italie, bien que la Commission européenne ait initialement contesté cette affirmation, affirmant que l'accord ne concernait pas le droit de l'UE. La Commission a par la suite clarifié sa position en déclarant que la mise en œuvre de l'accord sera contrôlée afin d'évaluer sa conformité avec le droit de l'UE. L'Albanie, cependant, ne semble pas être sur la même longueur d'onde : la Cour constitutionnelle albanaise a déclaré que le droit albanais s'appliquerait également dans les centres (Sunderland, 2024). Ce manque de sécurité juridique, dans lequel les responsabilités des acteurs restent ambiguës, compromettra la protection des droits de l'homme et, en citant le Haut Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme Volker Türk, serait à même de causer "de grandes souffrances et de grands dommages", comme cela a déjà été le cas avec des accords extraterritoriaux similaires (Türk, 2024).

Le Premier ministre Meloni et le gouvernement italien ont constamment souligné la nécessité d'un tel accord pour réduire les incitations des personnes à se

déplacer, finançant ainsi une approche de politique migratoire complètement incorrecte - et réfutée par plusieurs études - qui suppose que les personnes migrent en raison des incitations dans les pays d'accueil potentiels.

De plus, un porte-parole de Médecins Sans Frontières souligne que l'accord va "un pas plus loin" que les accords précédents entre les pays de l'UE et des pays tiers tels que la Turquie, la Libye et la Tunisie visant, entre autres, à décourager les départs. En effet, rapporte The Guardian, l'objectif ne semble plus être celui de "seulement (...) décourager les départs, mais (également) d'empêcher activement les personnes en fuite et celles secourues en mer d'accéder rapidement et en toute sécurité au territoire européen " (Tondo, 2024). Dunja Mijatović, Commissaire aux droits de l'homme du Conseil de l'Europe, a également souligné le dangereux précédent que constitue un tel accord, même dans un contexte où l'externalisation de la gouvernance migratoire de l'UE est déjà une tendance, " Le transfert de responsabilité par certains États incite également d'autres États à faire de même, ce qui risque de créer un effet domino susceptible de saper le système européen et mondial de protection internationale " (Conseil de l'Europe, 2023).

Conclusions et Remerciements

Cette publication présente le contexte de la gestion des migrations en la région de la Méditerranée centrale, sur la base d'une description de ce que le droit international implique et des politiques internationales et nationales en place, tout en réfléchissant aux expériences qui prennent forme dans la réalité de ces frontières particulières de l'UE. Nous avons montré comment les frontières sont créées à Lampedusa et en Méditerranée centrale de manières différentes. En mer, on essaye surtout de les estomper. Nous avons souligné comment la volonté des principaux acteurs de se soustraire aux responsabilités établies par les lois maritimes et les stratégies de non-assistance se traduisent par de nombreuses tragédies. Pendant ce temps, sur l'île de Lampedusa, les frontières semblent plus vivantes et évidentes que jamais : les processus de construction des frontières se produisent physiquement - à travers des choix géographiques spécifiques - et institutionnellement - à travers des choix politiques spécifiques. Dans le cas de l'Italie, de nouveaux cas d'externalisation des frontières de l'UE montrent comment les droits de l'homme des personnes en mouvement continuent d'être fortement ignorés au nom de la gestion de la crise migratoire. Les processus de construction des frontières se retrouvent également dans les récits quotidiens de ces dernières, de la migration et des migrants. Ces récits ont contribué à créer une image de ce que devraient être les frontières et les migrants.

Une meilleure connaissance des contextes frontaliers, y compris à travers l'action et l'activisme des travailleurs humanitaires et des volontaires, peut aider à faire les premiers pas vers une réflexion sur ces contextes et ce dont ils sont témoins, comment ils sont faits et comment ils ont été construits au cours de l'histoire. Avec cette publication, nous espérons atteindre un public plus large en essayant de partager les connaissances sur les processus frontaliers actuels et les développements politiques dans la gestion des migrations en Méditerranée, et plus spécifiquement dans la région de la Méditerranée centrale.

Cette publication a été créée sur la base d'une discussion riche et détaillée avec Simone Gavazzi, militant des droits de l'homme et rédacteur en chef de Penshare, qui a eu lieu lors d'un événement de transfert de connaissances que j'ai organisé par l'intermédiaire du National Centre of Competence in Research - The Migration-Mobility Nexus (nccr on the move) avec l'aide d'Alessandra Polidori, chercheuse au Forum suisse des migrations. Je tiens à remercier Simone pour avoir partagé son expérience et l'avoir intégrée à la publication, ainsi que pour son dévouement à l'objectif du transfert de connaissances ; Alessandra Polidori pour sa précieuse collaboration à l'organisation de l'événement et à la rédaction de l'introduction de cette création, qui décrit avec éloquence notre vision et notre mission ; et Arianna Sisani, dont la collaboration nous a permis d'offrir un format innovant avec une représentation visuelle de ce que nous avons rapporté à la fois pendant l'événement et par le biais de la rédaction de cette publication.

Bibliographie

- AdminStat Italia (2024). Maps, analysis and statistics about the resident population. Demographic balance, population and family trends, age classes and average age, civil status and foreigners: Municipality of Lampedusa e Linosa.
- Amnesty International (2005). Immigration Cooperation with Libya: The Human Rights Perspective. Amnesty International briefing ahead of the Justice and Home Affairs Council.
- Amnesty International (2020). Malta: Waves of impunity. Malta's human rights violations and Europe's responsibilities in the central Mediterranean.
- Amnesty International (2024). The Italy-Albania Agreement on Migration: Pushing Boundaries, Threatening Rights.
- BBC. (2023, September 30). Migrants celebrate and dance after being rescued.
- Berti, C. (2021). Right-wing populism and the criminalization of sea-rescue NGOs: the 'Sea-Watch 3' case in Italy, and Matteo Salvini's communication on Facebook. *Media, Culture & Society*, 43(3), 532-550.
- Bianchi, E. & Lattanzi, A. (2023, September 18). "Cediamo Lampedusa all'Africa", a Pontida la maglietta del militante diventa un caso. Salvini attaccato dai leghisti dell'isola. *La Repubblica*.
- Bleich, E., Bloemraad, I., & De Graauw, E. (2018). Migrants, minorities and the media: Information, representations and participation in the public sphere. In *Migrants, Minorities, and the Media* (pp. 9-25). Routledge.
- Boserup, R. A., & Martinez, L. (2018). Europe and the Sahel-Maghreb crisis (No. 2018: 03). DIIS Report.
- Boswell, C., Smellie, S., Maneri, M., Pogliano, A., Garcés-Masareñas, B., Benet-Martínez, V., & Güell, B. (2021). The Emergence, Uses and Impacts of Narratives on Migration: State of the Art.
- Brekke, J. P., & Thorbjørnsrud, K. (2020). Communicating borders—Governments deterring asylum seekers through social media campaigns. *Migration Studies*, 8(1), 43-65.
- Burrai, E., & Hannam, . (2017). Challenging the responsibility of 'responsible volunteer tourism'. *Journal of Policy Research in Tourism, Leisure and Events*, 10(1), 90-95.
- Calderón Vázquez, F. J., Ruiz Romero de la Cruz, E. M., & Zamarreño Aramendia, G. (2023). España y su frontera sur en el contexto de la Unión Europea: Un siglo de conflictos económicos y políticos. *RUE: Revista universitaria europea*, 38, 175-204.
- Cassano, F. (1996). *Il pensiero meridiano*. Laterza, Rome-Bari.
- Chouliaraki, L. (2020). Symbolic bordering: The self-representation of migrants and refugees in digital news. In *Self-(re) presentation now* (pp. 25-41). Routledge, London-New York.
- Chouliaraki, L., & Zaborowski, R. (2017). Voice and community in the 2015 refugee crisis: A content analysis of news coverage in eight European countries. *International Communication Gazette*, 79(6-7), 613-635.
- Clayton, J. & Holland, H. (2015, December 30). Over one million sea arrivals reach Europe in 2015. UNHCR.
- Cobarrubias, S., Cuttitta, P., Casas-Cortés, M., Lemberg-Pedersen, M., El Qadim, N., İşleyen, B., & Heller, C. (2023). Interventions on the concept of externalisation in migration and border studies. *Political Geography*, 102911.
- Crawley, H., & Skleparis, D. (2018). Refugees, migrants, neither, both: categorical fetishism and the politics of bounding in Europe's 'migration crisis'. *Journal of ethnic and migration studies*, 44(1), 48-64.
- Cusumano, E., & Bell, F. (2021). Guilt by association? The criminalisation of sea rescue NGOs in Italian media. *Journal of Ethnic and Migration Studies*, 47(19), 4285-4307.
- Cusumano, E., & Riddervold, M. (2023). Failing through: European migration governance across the central Mediterranean. *Journal of Ethnic and Migration Studies*, 49(12), 3024-3042.

- Cusumano, E., & Villa, M. (2019). Sea rescue NGOs: a pull factor of irregular migration?. European University Institute.
- Cusumano, E., & Villa, M. (2021). From “angels” to “vice smugglers”: The criminalization of sea rescue NGOs in Italy. *European Journal on Criminal Policy and Research*, 27, 23-40.
- Cuttitta, P. (2014). Borderizing’ the island setting and narratives of the Lampedusa ‘border play. *ACME: An International Journal for Critical Geographies*, 13(2), 196-219.
- D’Amato, S., & Lucarelli, S. (2019). Talking migration: Narratives of migration and justice claims in the European migration system of governance. *The International Spectator*, 54(3), 1-17.
- Dahinden, J. (2016). A plea for the ‘de-migranticization’ of research on migration and integration. *Ethnic and Racial Studies*, 39(13), 2207-2225.
- Di Matteo, G. (2023). Resistance or exclusion? The paradoxes of volunteer tourism, migration, and memorialization nexuses. *Tourism Geographies*, 1-17.
- Di Matteo, G. (2023). Resistance or exclusion? The paradoxes of volunteer tourism, migration, and memorialization nexuses. *Tourism Geographies*, 1-17.
- D'Ignoti S. (2023, December 1). An Island Thrives by Welcoming Migrants. Bloomberg.
- Dines, N., Montagna, N., & Vacchelli, E. (2018). Beyond crisis talk: Interrogating migration and crises in Europe. *Sociology*, 52(3), 439-447.
- EU External Partners: Latest Investigation Revealing European Authorities’ Complicity in Pullbacks Carried Out by Libyan Militia. (2023, December 15). ECRE.
- European Parliament & Council of the European Union (2011, December 13). Directive 2011/95/EU on standards for the qualification of third-country nationals or stateless persons as beneficiaries of international protection, for a uniform status for refugees or for persons eligible for subsidiary protection, and for the content of the protection granted. *Official Journal of the European Union*, L 337/9-26
- European Parliament & Council of the European Union (2013, June 26). Directive 2013/32/EU on common procedures for granting and withdrawing international protection. *Official Journal of the European Union*, L 180/60-95
- European Parliament Resolution on progress made in 2004 in creating an area of freedom, security and justice (AFSJ) (Articles 2 and 39 of the EU Treaty), B6-0327/2005, of 8 June 2005, paras. 24–25.
- Fontana G. (2021, April 15). La Migliore Forma di Egoismo. *Il Post*.
- Frey L. (2023, January 5). Italy's new NGO decree: 'The fewer days we're allowed at sea, the more people can die'. *Info Migrants*.
- Gemi, E., Ulasiuk, I., & Triandafyllidou, A. (2013). Migrants and media newsmaking practices. *Journalism practice*, 7(3), 266-281.
- Geneva Academy (2016). *The Right to Privacy in the Digital Age: Meeting Report*.
- Gil-Bazo, M. T. (2006). The practice of mediterranean states in the context of the european union's justice and home affairs external dimension. The safe third country concept revisited. *International journal of refugee law*, 18(3-4), 571-600.
- Gramsci, A. (1948-1951). *Quaderni del Carcere*. Giulio Einaudi Editore, Torino.
- Horsti, K. (2016). Visibility without voice: Media witnessing irregular migrants in BBC online news journalism. *African Journalism Studies*, 37(1), 1-20.
- International Convention on Maritime Search and Rescue (SAR). (1979, April 27). International Maritime Organisation. [International Convention on Maritime Search and Rescue \(SAR\) \(imo.org\)](https://www.imo.org/publications/International-Convention-on-Maritime-Search-and-Rescue-(SAR)-(imo.org))
- Italy-Albania agreement adds to worrying European trend towards externalising asylum procedures. (2023, November 13). The Council of Europe.
- Jefferess, D. (2022). Humanitarianism and White Saviors. In *Handbook of Critical Whiteness: Deconstructing Dominant Discourses Across Disciplines* (pp. 1-15). Singapore: Springer Nature Singapore.
- Libya/EU: Conditions remain ‘hellish’ as EU marks 5 years of cooperation agreements. (2022, January 31). Amnesty International.
- Mitić, A. (2018). The strategic framing of the 2015 migrant crisis in Serbia. In *Migrants, refugees, and the media* (pp. 121-150). Routledge, London-New York.

Muftuler-Bac, M. (2022). Externalization of migration governance, Turkey's migration regime, and the protection of the European Union's external borders. *Turkish studies*, 23(2), 290-316.

Nielsen, N. (2023, May 26). EU criminal complicity in Libya needs recognition, says expert. *Euobserver*.

Oliveira Martins, B., & Strange, M. (2019). Rethinking EU external migration policy: contestation and critique. *Global affairs*, 5(3), 195-202.

Palladino, M., & Woolley, A. (2018). Migration, Humanitarianism, and the Politics of Salvation. *LIT: Literature Interpretation Theory*, 29(2), 129-144.

Palm, E. (2020). Externalized migration governance and the limits of sovereignty: The case of partnership agreements between EU and Libya. *Theoria*, 86(1), 9-27.

Paynter, E. (2022). Border crises and migrant deservingness: How the refugee/economic migrant binary racializes asylum and affects migrants' navigation of reception. *Journal of Immigrant & Refugee Studies*, 20(2), 293-306.

Poljarevic, E. (2016). Libya: A Case Study of a Failed Revolution. In *Scientific Cooperations 2nd International Conference on Social Science* (pp. 73-93).

Pro Asyl (2015). Refugees in distress at sea: acting and assisting Guidance for skippers and crews.

RFI. (2024, January 30). Albania's controversial migrant deal with Italy sparks anger on all sides.

Rosenberg, A. S. (2022). *Undesirable immigrants: why racism persists in international migration*. Princeton University Press.

Santini S. & André G. (2020). *Egoïste. Médecins Sans Frontières*.

SAR Matters: Defining Distress Continued. (2018, February 21). International Marine Rescue Federation.

Sea Watch (2023). Malta's deadly non-assistance in the Central Mediterranean Sea.

Sunderland, J. (2024, February 1). Italy's Dodgy Detention Deal with Albania. *Human Rights Watch*.

Teye, J. K. (2022). Critical migration policy narratives from West Africa. *International Migration*, 60(4), 73-84.

The Italy-Albania Agreement: yet Another Attack on the Right to Seek Asylum. (2023, November 8). *Emergency*.

Tondo, L. (2024, January 18). Albanian court to rule on migration deal with Italian government. *The Guardian*.

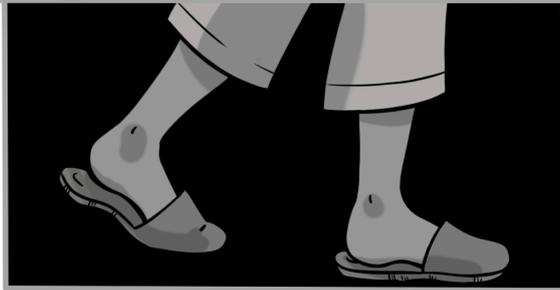
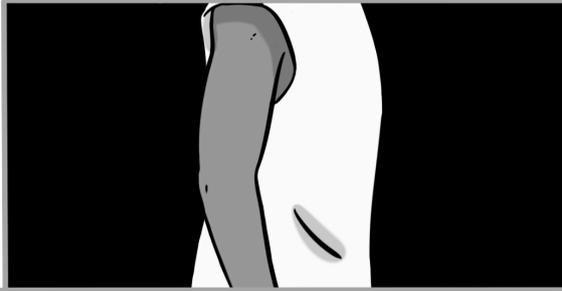
United Nations Geneva Refugee Convention and Protocol (1951, 1967). *Convention and Protocol Relating to the Status of Refugees* | UNHCR

UN Security Council (2022, December 16). One Year after Failing to Hold Elections, Libya's Situation Deteriorating, Special Representative Warns Security Council, Calling for Action Towards Electoral Track. UNOCHA.

"We need to stand firm on the promise of human rights," Türk tells Italian Senate Committee. (2024, January 25). UN Human Rights Office.

Valente, A., Tudisca, V., Pelliccia, A., Cerbara, L., & Caruso, M. G. (2021). Comparing liberal and conservative newspapers: Diverging narratives in representing migrants?. *Journal of Immigrant & Refugee Studies*, 1-17.

Wearing, S., Young, T., & Everingham, P. (2017). Evaluating volunteer tourism: has it made a difference?. *Tourism Recreation Research*, 42(4), 512-521.



Q&A

Q:

On a beaucoup parlé de l'accord entre l'Italie et l'Albanie concernant l'externalisation de l'accueil des migrants. Je voulais donc savoir ce que vous pensiez de l'impact de cet accord sur les droits de l'homme, les droits des migrants, et aussi de la manière dont cela pourrait changer Lampedusa par rapport à l'activité migratoire que vous avez mentionnée.

Simone:

L'accord n'est pas encore signé, et il faut voir s'il a une valeur juridique, surtout s'il est conforme aux traités européens. Cela dit, c'est le traité le plus inutile qui ait pu être signé ; pourquoi ? Les migrants peuvent être secourus par des organisations non gouvernementales et par l'État - la Guardia Costiera, police maritime, et la Guardia di Finanza, police financière, qui effectuent les sauvetages en Italie. Selon l'accord, les migrants seraient secourus et envoyés en Albanie, où la demande d'asile serait déposée. Si la demande d'asile est acceptée, ces migrants retourneraient en Italie, tandis que si la demande d'asile est rejetée, ils seraient rapatriés. Toutefois, cela n'est pas possible car l'Italie est compétente pour les centres situés sur le territoire albanais et, par conséquent, l'Italie doit conclure des mémorandums avec des États tiers pour les rapatriements. Si les mémorandums n'étaient pas acceptés par les États tiers, les migrants en question ne pourraient pas être renvoyés et retourneraient toujours en Italie. Ils retourneront toujours en Italie : depuis le début de l'année, sur 137 000 débarquements, il y a eu 54 rapatriements.

Pour répondre à la deuxième partie de votre question, ces centres n'auront pas d'impact sur Lampedusa puisque nous parlons de 140 000 débarquements cette année (2023) en Italie, alors que seulement 3 000 personnes peuvent être transférées en Albanie. Ce sont donc de maigres chiffres, et cela représentera un coût: ce n'est pas que les migrants n'arriveront pas en Italie, ils arriveront juste plus tard. De plus, si nous réfléchissons aux conséquences de cet accord et au stress que les gens subissent en se déplaçant, c'est une chose obscène. Il y a tant de gens qui disent : « Au moins, cet accord fera en sorte que les gens ne seront pas incités à partir ». Les migrants ont toujours fait des

voyages complexes ; ils continueront à le faire ; nous le voyons aujourd'hui à Calais également.

L'Italie n'est qu'un point de transit pour les migrants qui se dirigent vers Calais, Dunkerque et d'autres destinations. Cet accord semble donc créer davantage de stress sans aucun sens politique logique. Paradoxalement, l'accord entre le Rwanda et le Royaume-Uni, malgré sa violation du droit international, semble plus pratique. Dans ce cas, si les demandes d'asile des migrants ne sont pas acceptées, ils restent au Rwanda. C'est toujours une situation dérangeante sur le plan humain, mais elle semble plus logique sur le plan pratique.

Anna:

Cet accord, un protocole pour être précis, dont nous n'avons pas encore le texte - raison pour laquelle nous ne savons pas ce qu'il contiendra - est une forme particulière d'externalisation. Lorsque nous parlons d'externalisation, même dans la littérature, nous entendons le fait de confier à un État tiers la responsabilité de gérer les flux migratoires. Dans le cas présent, la responsabilité incombe toujours à un État membre de l'Union européenne. Je suis très curieux de voir comment cela va évoluer. Cela pourrait créer davantage de chaos, et cela part d'une idée erronée, que plusieurs études ont déjà réfutée, selon laquelle si les migrants potentiels ont des incitations ou voient l'endroit vers lequel ils veulent migrer comme un endroit possible, ils migreront ; sinon, s'ils voient à quel point il est difficile de migrer, d'entreprendre le voyage, ils resteront sédentaires. Cette désinformation et ces fausses croyances révèlent le peu d'attention accordée aux différentes raisons pour lesquelles une personne veut ou peut se déplacer. Les raisons ne sont pas toujours liées au fait qu'il y a un paradis, un avenir meilleur et certain de l'autre côté.

Q:

Je voulais poser deux questions à Simone. La première concerne le délai de traitement des demandes d'asile. Je me demandais quel était le délai moyen de traitement d'une demande d'asile. Si je comprends bien, les femmes enceintes, les enfants, par exemple,

sont des critères impératifs et cumulatifs, mais cela signifie-t-il qu'avant d'envoyer un bateau de sauvetage, on s'assure qu'il y a une femme enceinte à bord et si ce n'est pas le cas, on renvoie le bateau ? Comment cela fonctionne-t-il dans la pratique ?



Simone:

Je commence par la deuxième question, qui est plus simple. Non, les évaluations sont faites par ceux qui voient le bateau en détresse, très souvent les autorités italiennes ou maltaises. S'il y a 70 personnes, vous savez déjà que nous sommes dans une situation de détresse. Nous trouvons toujours l'un de ces dix facteurs ; il suffit d'une femme enceinte, et il y a toujours une femme enceinte sur le bateau. Les migrants eux-mêmes, avant de partir, savent ce que signifie être en situation de détresse en mer. Donc, très souvent, ils savent que le bateau sera en détresse. Mais il faut être honnête, la surpopulation est le premier facteur, et il est toujours présent.

Abordons maintenant la première question, celle de la demande d'asile. Il est important de noter que la demande d'asile n'est pas initiée à Lampedusa. Lampedusa n'est qu'un hotspot ; de Lampedusa, les migrants sont envoyés vers les premiers centres d'accueil où ils demandent l'asile et où l'on prend leurs

empreintes digitales. Il existe des procédures bureaucratiques européennes et l'Italie accorde l'asile à certaines personnes pour lesquelles il existe des paramètres spécifiques : les membres de la famille (donc si vous avez d'autres membres de la famille en Italie), si vous êtes un mineur non accompagné, si vous êtes une femme enceinte ou si vous venez de l'un des pays en guerre. Lorsque vous demandez l'asile, vous êtes détenu dans les centres pendant deux ans, puis la demande est très souvent rejetée, mais vous ne pouvez pas être renvoyé. Vous restez donc en liberté. Ces personnes dont la demande d'asile est rejetée et qui ne peuvent être rapatriées tentent alors de se rendre dans d'autres lieux, comme Vintimille, et arrivent ensuite en France, par exemple, parce qu'elles ne peuvent pas travailler en Italie.

Très souvent, la France dit au migrant : « D'après le traité de Dublin, vous devez déposer votre demande en Italie. » L'Italie répond : « Vous l'avez fait, votre demande a été rejetée. » Alors la France continue : « Pourquoi dois-je vous accueillir ? Vous êtes aussi irrégulier en Italie que vous l'êtes ici. » Et maintenant, que se passe-t-il ? Depuis 2018, le nombre de migrants qui traversent la Manche a augmenté de façon exponentielle parce qu'avant, ils ne pouvaient pas demander l'asile au Royaume-Uni en tant qu'Union européenne. Maintenant, ils le peuvent. Le nombre de personnes essayant de traverser la Manche a donc augmenté. C'est aussi pour cela que le Premier ministre Sunak au Royaume-Uni et Boris Johnson ont dit : « Envoyons-les au Rwanda ou sur une île au milieu de la mer pour faire cette demande d'asile parce que les migrants par bateau ont été multipliés par cinq entre avant le Brexit et maintenant. »

Q:

Ma question porte sur votre réflexion sur la « crise » de l'intégration plutôt que de l'immigration - je pense que nous sommes tous d'accord sur ce point. Par exemple, les tensions entre une approche assimilationniste et universaliste structurent le débat sur l'intégration en France. Je me demandais comment ce débat se développait en Italie. Comment devient-on italien sans être footballeur ?

Simone:

L'immigration irrégulière en Italie est une affaire importante parce qu'elle apporte aussi des emplois. Les immigrés clandestins cueillent des fruits, des légumes et des tomates à bas prix, de sorte qu'il est beaucoup plus rentable d'avoir une immigration irrégulière qu'une immigration régulière. Il s'agit d'une question politique : il n'y a plus d'argent ni de ressources investis dans le projet d'intégration. Dans le passé, des cours d'italien gratuits étaient proposés et il était beaucoup plus facile de créer des activités pour les migrants. Puis, depuis que la droite radicale est au gouvernement, ces activités ont été supprimées parce qu'elles coûtent cher, même si, à long terme, il est beaucoup plus coûteux d'avoir des migrants irréguliers que d'avoir des migrants réguliers qui apportent à l'économie du pays. Comment devient-on italien ? En Italie, il y a le *ius sanguinis* ; cependant, après dix ans, vous pouvez demander à devenir italien si vous êtes un immigrant légal et que vous vivez en Italie depuis plus de dix ans. Sinon, vous pouvez épouser une personne italienne. Toutefois, vous devez prouver que vous avez vécu avec cette personne pendant deux ans, de sorte qu'après deux ans de mariage, vous pouvez devenir citoyen italien. Sinon, vous serez recruté par une équipe de football, comme vous l'avez dit.



Q:
Les données sur le nombre de migrants arrivant en Italie sont toujours difficiles à lire ; cependant, d'après ce que l'on peut lire dans les journaux les plus

populaires, le pourcentage de migrants arrivant par Lampedusa est très faible, ou du moins moins important que celui des migrants arrivant par d'autres canaux en Italie. Pourtant, c'est la plus médiatisée ; nous parlons toujours de la crise, mais nous ne parlons jamais de la crise par d'autres canaux. J'ai l'impression qu'il y a une intention de préserver une crise à Lampedusa et de l'instrumentaliser à on ne sait quelle fin. On parle souvent de l'idée de l'utiliser et de la médiatiser pour ensuite l'utiliser dans l'Union européenne pour la négociation du règlement de Dublin maintenant qu'elle est en cours. Mais c'est un problème qui doit être résolu car les gouvernements de droite et de gauche semblent avoir l'intention de maintenir un problème dont on ne connaît pas la finalité puisque, précisément pour l'instant, nous n'avons pas vu de changement dans le règlement de Dublin.

Anna:

Il s'agit en effet d'un très faible pourcentage de la migration irrégulière à Lampedusa, également parce que dans la migration irrégulière, le plus grand pourcentage est constitué de personnes qui sont déjà arrivées dans le pays et qui y restent après un certain temps sans autorisation. Votre réflexion sur la commodité d'utiliser Lampedusa comme lieu critique est donc tout à fait pertinente ; je le remarque également en tant que chercheuse qui étudie d'autres frontières européennes. Par exemple, j'étudie actuellement le contexte de Ceuta et Melilla, à la frontière entre le Maroc et l'Espagne, où il est fait mention de l'activité migratoire. De nombreux fonctionnaires travaillent dans ces régions. Lorsque nous parlons de migration et de crise migratoire dans ces contextes, les mêmes volontaires, mais aussi des personnes qui travaillent avec des ONG, me disent : « Je suis ici, et je travaille pour ceci, et tant de fonctionnaires venus d'Espagne sont heureux d'être ici parce qu'ils sont mieux payés et pour le travail qu'ils font, pour l'urgence, ils sont mieux payés ». Je me réfère à un contexte différent pour vous aider à comprendre qu'il s'agit d'une tendance en Europe et qu'il serait intéressant de l'observer à d'autres frontières dans le monde. Toutefois, en ce qui concerne l'Union européenne, c'est ce que nous constatons dans plusieurs de ses contextes frontaliers.

Simone:

Et le nombre est effectivement plus petit, mais c'est celui qui fait le plus de bruit à cause de la couleur de la peau ; très souvent, il faut être honnête, l'Italie doit espérer, au niveau des chiffres, que le traité de Dublin ne soit pas modifié parce que, tel qu'il est révisé actuellement, il est paradoxalement pire pour l'Italie. Actuellement, en Italie, sur les 150 000 personnes qui passent chaque année par le système volontaire, très peu font une demande d'asile ; en fait, elles vont souvent en Allemagne et en France. Par conséquent, si le système était modifié, ce ne serait pas vraiment avantageux pour l'Italie, mais seulement pour alimenter un certain "récit", ce qui nous amène au troisième point : pourquoi ? Parce qu'il faut toujours avoir une crise, cela fait partie de nombreuses théories politiques. Une crise est toujours utile : c'est toujours une arme que vous pouvez utiliser au niveau européen, même au niveau national, et pas seulement au niveau européen.



Q:

J'ai besoin d'un petit éclaircissement par rapport à votre introduction ; j'étais curieux de la manière dont vous avez associé la démographie et la richesse de Lampedusa. Lampedusa a donc un taux de natalité plus élevé que le reste de l'Italie, mais à qui appartiennent ces enfants ? Sont-ils issus de l'écosystème qui s'est créé autour de la question de l'immigration, des volontaires, de la police ou, comme je le suppose, sont-ils les enfants des migrants ? Je me demande également si le *ius soli* joue un rôle dans l'intégration de ces migrants.

Simone:

Il faut imaginer que plus les gens travaillent à Lampedusa, plus les maisons sont louées, ce qui fait qu'il y a beaucoup de maisons à louer et que les prix sont très élevés. Les pêcheurs gagnent de l'argent parce qu'ils continuent à vendre aux gens qui vont travailler, les restaurants travaillent beaucoup, et ils sont très nombreux. Nous avons vu les photos d'Ursula von der Leyen accompagnant Giorgia Meloni à Lampedusa, qui était très propre ce jour-là. Il y a donc des maisons, de la restauration, de la pêche et du



tourisme. Le tourisme a augmenté à pas de géant, il s'agit donc d'une question économique, et il a été constaté que lorsque l'économie se porte bien dans certains endroits, la population augmente. Non, ce n'est pas un problème que les migrants eux-mêmes aient des enfants ; ils visitent Lampedusa pendant un ou deux jours, puis ils repartent ; c'est purement une question économique de savoir qui vit à Lampedusa et à Linosa, qui est l'île voisine de Lampedusa.



Q:

Les politiciens prévoient-ils déjà des mesures pour faire face au changement climatique et aux problèmes liés aux personnes en déplacement ?

Anna:

C'est une bonne question, que l'on se pose souvent. Pour l'instant, nous n'avons pas vu venir la crise des migrations climatiques ; aucun migrant n'arrive en Europe pour l'instant en raison de crises climatiques. Dans ces contextes, de nombreuses personnes se déplacent à l'intérieur d'un même pays ou dans les pays voisins. Il est difficile pour l'instant de rendre compte des expériences des personnes qui migrent en raison de la crise climatique en Europe : elles n'en ont

pas les moyens ; en fin de compte, les personnes qui viennent ou essaient de venir en Europe ont les moyens financiers de le faire, mais tant de personnes ne peuvent pas le faire, en particulier les personnes qui se trouvent dans des contextes où la crise climatique provoque des conditions graves. Ces personnes sont les plus pauvres et le sont de plus en plus. Mais ce n'est pas parce que l'on ne dispose pas de données sur les personnes qui fuient les crises climatiques en Europe qu'elles ne migrent pas ; elles migrent dans le continent africain ou dans d'autres contextes ou d'autres continents parce qu'elles ne viennent pas en Europe et que ce n'est probablement même pas leur destination. Par conséquent, si nous nous limitons à l'analyse de la Méditerranée centrale ou du contexte européen, je ne vois pas cela pour l'instant, mais ces personnes continuent à migrer.



Q:

Tout à l'heure, vous avez parlé de la criminalisation des migrants, ce qui m'a fait penser à la criminalisation des ONG qui aident les migrants. On l'a beaucoup vu en Hongrie, où je crois qu'il y a des lois contre les ONG qui offrent des services aux migrants, mais on l'a aussi vu en Italie avec Matteo Salvini et l'affrontement entre

lui et Carola Rakete. Je me suis demandé comment cette tendance en Europe affectait les sauvetages et les recherches d'antécédents et comment les ONG modifiaient leurs opérations.

Simone:

Plusieurs études attestent sans équivoque que les ONG ne sont pas des facteurs d'attraction. Les migrants partent si la mer est calme, s'il n'y a pas de hautes vagues et si les vagues sont inférieures à un mètre. Les ONG sont un bouc émissaire : il est très facile de les blâmer, nous pouvons les blâmer, mais on a constaté cette année encore que les ONG n'ont récupéré que 6 % des migrants en mer, 6 à 8 % des migrants en mer, pour être précis. Tout le reste s'est fait tout seul. On les accuse donc simplement parce qu'il faut bien accuser quelqu'un. Après tout, il faut bien trouver un bouc émissaire, mais les ONG ne sont pas un facteur d'attraction, ce qui est un fait avéré.

En ce qui concerne la deuxième question, oui, la situation évolue. Les ports assignés sont plus éloignés, de sorte que les autorités assignent parfois des ports en Italie du Nord pour perdre du temps ; Gênes, par exemple, prend quatre jours pour naviguer et quatre jours pour revenir, il y a donc des changements. En outre, en raison de la forte criminalisation, les ONG sont beaucoup plus prudentes ; elles n'effectuent qu'un seul sauvetage à la fois, et c'est aussi la raison pour laquelle elles secourent moins de migrants. Cependant, elles ne changent pas leur fonction qui est de sauver des vies ; elles ne changent pas leur mode de fonctionnement, mais elles continuent d'appeler l'Italie et de demander « Est-ce que je peux faire ça ? » Certaines ONG refusent de le faire mais sont souvent saisies et doivent payer des amendes, comme Mar Ionio de Mediterranea. Aurora, de Sea-Watch, a été saisie, de même que Geo Barents, pendant 20 jours, ainsi que Humanity, etc.

Q:

Malte ne répond donc pas sur le plan législatif. A-t-elle le droit de ne pas répondre ? Peut-elle ne pas répondre ? Y aura-t-il une action en justice à un moment ou à un autre ? Peut-il y avoir des actions en justice contre

Malte parce qu'il n'y a toujours pas d'assistance ?
Simone:

J'ai tellement de vidéos de nous en train d'appeler Malte. Au niveau législatif, Malte a signé la convention SAR et la convention de Hambourg, mais n'a pas ratifié les protocoles. Au niveau juridique, elle dispose de protections parce qu'elle n'a pas signé les protocoles additionnels de 2004, qui contiennent des règles plus précises sur ce que les États doivent faire. Par ailleurs, en vertu du droit maritime international, Malte doit encore prendre des mesures allant au-delà des conventions SAR. Malte déclare toutefois : « Nous avons entendu parler de cette affaire, mais nous n'avons reçu aucune information. Nous ne pouvons donc pas lancer d'opération de recherche et de sauvetage car nous ne savons pas où se trouve le bateau ». Lors de la dernière tragédie des migrants il y a quelques mois, il y a eu un échange entre Malte qui disait : « Mais je ne savais pas où était le bateau ».



Même au niveau juridique, il y a donc un énorme trou, et Malte parvient toujours, d'une manière ou d'une autre, à se protéger en disant qu'elle ne savait rien, et quand il y a des navires d'ONG, Malte dit simplement : « Nous ne les accueillons pas. » À ce moment-là, on pourrait blâmer Malte, mais à ce moment-là, les migrants sont en sécurité et il n'y a pas grand-chose que l'on puisse faire. Ce n'est que lorsque les gens meurent que l'on peut faire un peu de bruit, mais Malte, d'une manière ou d'une autre, parvient toujours à se protéger en disant : « Vous étiez encore dans la zone SAR libyenne ; pourquoi n'êtes-vous pas allés là-bas ? » Ou encore : « Vous êtes une ONG liée à quel pays/quel est votre drapeau ? » Malte parvient toujours à se défendre d'une manière ou d'une autre en cherchant des failles dans le système.

Q:

Je suis tout à fait d'accord avec l'idée que la violence provient de notre système. Alors, comment faire en sorte que la politique change de point de vue ? Car, après tout, c'est elle qui dirige nos vies et notre société. Par exemple, en regardant le modèle Riace, pourquoi ne pouvons-nous pas l'intégrer dans les visions des politiciens et des gens ordinaires ? Je sais que ce n'est pas facile, mais j'essaie toujours de réfléchir à la manière de le faire.

Anna:

C'est la question à un million de dollars. Cependant, comme nous l'avons déjà expliqué, il existe également une intention d'entretenir une crise migratoire. Malheureusement, le *status quo* profite à certains. Mais n'oublions pas que les politiciens ont certes le pouvoir, mais qu'en réalité, c'est nous, les citoyens, qui votons pour eux et les portons à ce pouvoir, du moins dans les démocraties. Cette prise de conscience devrait nous donner du pouvoir, car c'est nous qui détenons la clé du changement. Je vois beaucoup de désinformation sur ces questions et, comme nous l'avons déjà répété, certains acteurs nationaux, locaux et internationaux ont intérêt à maintenir ces grandes polarisations et ces conflits.

En général, je constate également une grande distance par rapport à ces questions, générée également par la manière dont ces questions sont racontées. Les médias ont donc un rôle et une responsabilité énormes à cet égard. Il est intéressant et utile d'examiner les frontières et les limites avec les mots de ceux qui sont sur place. Je considère également ce type d'événements comme un moyen de diffuser ce qui est, car, malheureusement, dans ce que nous voyons dans les médias, nous ne nous rendons souvent pas compte de ce qu'est la réalité. Nous avons le droit et le devoir, en tant que citoyens, de voter dans une démocratie, ce qui, pour moi, signifie aussi pouvoir changer. Je ne pense donc pas que tout soit entre les mains des politiciens, et si c'est le cas, c'est parce que nous donnons ce pouvoir aux politiciens, en les plaçant là où ils sont.



Enfin, on n'a pas accordé suffisamment d'attention au rôle des médias et à la manière dont certaines situations frontalières sont racontées et enseignées, à la manière dont nous racontons ce qui s'est passé dans des situations spécifiques. Si l'on considère également le contexte de Ceuta et Melilla, à la frontière entre l'Espagne et le Maroc, il y a tant de choses que l'Europe ne dit pas, tant de choses qui ne sont pas enseignées en ce qui concerne ces contextes frontaliers qui peuvent être considérés comme étant en

crise, mais pas tant à cause du mouvement des personnes, mais parce que ce sont des contextes où il y a eu une histoire, des changements et ce qui s'est passé au cours de leur développement. Leur histoire est critique et dysfonctionnelle, il ne s'agit pas d'un phénomène (sa dysfonctionnalité) récent.

Q:

La présence d'un Lampedusain comme membre du Parlement européen, Pietro Bartolo, détermine-t-elle le développement de la cause un peu plus loin ? Comment cette évolution est-elle perçue à Lampedusa ?

Simone:

Je voudrais dire quelque chose de positif et de négatif : le négatif, c'est que, malheureusement, nous n'abordons la question que lorsqu'il y a des morts. Malheureusement, ce n'est que lorsqu'il y a des morts que nous regardons le nombre de sondages, et le nombre de personnes favorables à l'immigration augmente.

En ce qui concerne la présence de tant d'hommes politiques pour dire la vérité au niveau italien et européen, ils peuvent faire avancer une cause ; il est certainement bon d'en parler différemment, donc à partir du moment où nous commençons à en parler, au fil du temps, non seulement parmi les hommes politiques mais aussi dans les écoles, je pense que c'est certainement un bon signe. Quand je parle d'éducation, je ne pense pas tant aux matières enseignées qu'au fait de savoir que la différence ne doit pas forcément faire peur ; c'est cela l'éducation. C'est sur cette pensée positive que je souhaite conclure.

Anna:

Je ne sais pas comment cette présence peut être perçue du point de vue de l'île. Bien sûr, c'est un message, mais voyons dans le sens où même dans le passé, il y a eu ces grands gestes, et comme Simone le dit maintenant, nous nous rendons compte qu'il est un peu trop tard. Il est inquiétant que nous commençons

à réfléchir davantage à l'injustice de ce système uniquement lorsque des personnes meurent ; cependant, au moins il y a encore des personnes qui sont indignées en entendant parler de ces décès, dans le sens où je ne voudrais pas en arriver à un point où, même en entendant parler de ces décès, nous continuons à être indifférents.

C'est donc inquiétant d'un côté, mais d'un autre côté, cela me fait penser qu'au moins nous posons des questions sur les injustices que nous voyons se produire. Et encore une fois, oui, cela pourrait être une bonne chose, mais nous devons voir comment cela va se poursuivre parce que très souvent, ces gestes, ces personnes, sont encore placés dans le contexte général du Parlement européen et de la politique, où il faut encore négocier, faire des compromis.



nccr on the move

